

## **Bulletin d'inscription adulte pour les cours 2023-2024**

Cours hebdomadaires réservés aux membres de l'association

Cours organisés par Sandrine Sananès Fondatrice de l'Atelier de Charenton

Enseignante culturelle - Peinture et expression Créatrice, praticienne de la méthode du Geste de peindre®

Prénom participant(e):
Nom participant(e):
Cours demandé : Choix No 1 :
Choix No 2:
E-mail : Tél mobile :
Réduction sur les cours (non cumulable avec une autre réduction ou offre) : -10% □ étudiant -10% □ demandeur d'emploi
REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION  La cotisation annuelle et obligatoire à l'association : <u>un versement de</u> 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton  □ par chèque bancaire □ en espèces □ en Chèques-Vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)
La participation aux cours :  je choisis :  un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de
un versement échelonné: je joins 3 chèques d'un montant de
Avant de vous inscrire, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un courriel à latelierdecharenton@gmail.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité.

## **Conditions d'inscription**

- Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes conditions. Un exemplaire de ce document est à conserver. Les règlements à effectuer directement à la formatrice ne seront reçus par celle-ci que des membres de l'association justifiant être à jour de leur cotisation.
- La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel (pinceaux et peintures d'artiste, feuilles de papier 50 × 65 cm), la blouse, l'adhésion annuelle à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.
- L'inscription aménagée à l'Atelier de Charenton comprend 15 cours de peinture.
- Le calendrier des cours annuels et le livret d'accueil sont envoyés, par e-mail, aux adhérents, à la rentrée de septembre.
- Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.
- L'Atelier de Charenton est situé dans un local qui a pignon sur rue, au rez-de-chaussée d'un immeuble accessible par un code. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours. L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et du lieu principal dédié à la peinture Le participant peint principalement debout. Une longue table en bois spécifique à l'Atelier offre un choix de 54 pinceaux et 18 couleurs. Nos couleurs fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.
- L'Atelier propose la méthode Le Geste de peindre, qui vise le développement des capacités créatrices et de la confiance en soi. L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire ainsi l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. L'Atelier est fait de liberté et de règles précises (tenue du pinceau, dosage eau-peinture, respect du cadre collectif). Sandrine Sananès encadre la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe pour animer les cours. Cette personne présente un niveau de compétence suffisant pour assurer la réalisation des cours. Un cours est maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Les cours et les groupes peuvent se suivre et se croiser. En cas d'indisponibilité de la formatrice, le cours est reporté à une date ultérieure. En cas d'impossibilité d'assurer le(s) cours pour cas de force majeure, les cours sont reportés autant que possible sur l'année scolaire en cours. Les cours peuvent être modifiés et / ou aménagés sous une autre forme.
- Les tableaux peuvent être récupérés au mois de juillet suivant l'inscription aux cours. Ils sont remis dans une pochette au format 55 × 70 cm. Le participant est averti, par e-mail, des dates de la remise des tableaux. Tout tableau non récupéré avant le 1 septembre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.
- Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes, parfois illustrés, et réaliser des vidéos. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise l'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles je figure, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ». En cas d'opposition, merci de nous adresser un e-mail avec accusé de réception à latelierdecharenton@gmail.com.

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, le participant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire de cours dans la limite des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du versement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un mail, confirmant ainsi votre inscription à l'Atelier de Charenton.

**Signature** 

**Date pour ce document** 

Un exemplaire à conserver

<u>Pour nous retourner votre dossier d'inscription</u>

- Par voie numérique (bulletin préalablement scanné) à latelierdecharenton@gmail.com
- Par correspondance ou dépôt (boîte aux lettres sur rue)

L'Atelier de Charenton 33, rue Gabrielle 94220 Charenton-le-Pont

T.: 06 12 61 39 08